



LA FACTURATION ELECTRONIQUE

UBL, CII, FACTUR-X : COMPRENDRE LES FORMATS EXIGES PAR L'ÉTAT

À partir de septembre 2026, toute facture relevant du périmètre de la réforme devra être transmise via une Plateforme Agréée dans l'un des trois formats reconnus par l'État : UBL, CII, Factur-X.

Ces trois formats sont les seuls permettant le dépôt réglementaire et la transmission des données attendues par l'administration fiscale.

Mais que recouvrent-ils réellement ?

En quoi diffèrent-ils ?

Et comment s'articule encore l'EDIFACT dans ce nouveau cadre ?

Pour accompagner cette transition, Normeyes a publié en 2025 une nouvelle version du standard OPTO : l'OPTOv36, conçue pour faire le lien entre EDIFACT et les trois formats officiels de l'État.

👉 Cette mise à jour est documentée sur notre site internet : <https://normeyes.org/standards-recommandations/facture/>.

1. Les trois formats officiels de la réforme : UBL, CII et Factur-X

Même si UBL, CII et Factur-X diffèrent techniquement, ils reposent sur le même modèle de données européen.

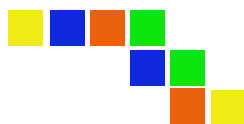
Ce modèle définit :

- les informations obligatoires d'une facture (identifiants, montants, TVA, adresses...)
- les règles de cohérence (totaux, correspondance lignes / en-tête)
- les contrôles attendus par les plateformes

La France applique en complément un profil national (EXTENDED-CTC-FR), qui introduit notamment :

- des règles supplémentaires de gestion TVA
- la gestion des sous-lignes
- la gestion des factures multi-vendeurs
- des précisions sur les identifiants réglementaires

Autrement dit, le choix du format (UBL, CII ou Factur-X) ne dispense pas de respecter les règles de données imposées.



1.1 UBL : un standard XML largement utilisé en Europe

UBL (Universal Business Language) est un format XML structuré, largement déployé dans les échanges interentreprises européens.

Il adopte une logique dite “document centric”, c’est-à-dire que la facture est organisée en blocs fonctionnels clairement identifiés :

- Parties (vendeur / acheteur)
- Lignes de facture
- Totaux
- TVA
- Paiement

UBL est notamment utilisé dans l’écosystème PEPPOL (réseau européen d’échange de factures électroniques) et dans les environnements fortement automatisés.

Il est particulièrement adapté :

- aux entreprises déjà très structurées techniquement
- aux organisations ayant des flux internationaux
- aux architectures interconnectées (ERP ↔ plateformes ↔ partenaires)

👉 UBL suppose souvent une capacité technique plus élevée, mais apporte une excellente interopérabilité.

1.2 CII : un modèle structuré plus “data centric”

CII (Cross Industry Invoice), développé par UN/CEFACT¹, est également un format XML.

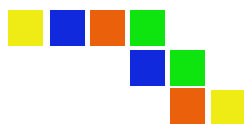
Sa logique est plus “data centric”, c’est-à-dire qu’il structure la facture autour d’un modèle sémantique précis séparant :

- en-tête
- transactions commerciales
- données fiscales
- moyens de paiement
- totaux

CII est particulièrement rigoureux dans l’organisation des données et les validations automatiques.

👉 Pour les entreprises qui veulent une facture 100% structurée sans PDF, le CII est pertinent.

¹ UN/CEFACT : United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business – Organe des Nations Unies (ONU) qui élabore des standards internationaux pour faciliter les échanges commerciaux en EDI (ex. UN/EDIFACT).



1.3 Factur-X : une déclinaison hybride du CII

Techniquement, Factur-X repose sur la norme PDF/A-3, qui permet d'intégrer des pièces jointes structurées dans un fichier PDF. Le fichier XML (factur-x.xml), conforme au standard CII, est incorporé au PDF et constitue la source de données réglementaire.

Les traitements automatisés s'appuient exclusivement sur le XML, le PDF n'est qu'une représentation visuelle. Concrètement, l'utilisateur voit un PDF classique, mais les systèmes informatiques exploitent le fichier XML intégré, qui contient l'ensemble des données structurées.

Factur-X n'est donc pas un troisième modèle, mais un format hybride combinant :

- un fichier PDF lisible par un humain (destiné à la lecture et à l'archivage)
- un XML structuré, basé sur le CII, exploité automatiquement par les systèmes

Il offre ainsi :

- la simplicité et la lisibilité d'un PDF (un repère important pour les équipes métier)
- la conformité technique d'un format structuré
- une transition maîtrisée pour les équipes habituées au document visuel

👉 Pour de nombreuses entreprises de la filière optique/audio, il représente un compromis équilibré entre continuité métier et exigences réglementaires.

2. OPTOv36 et EDIFACT : quelle place dans ce nouveau cadre ?

2.1 OPTO et EDIFACT : clarifier les rôles

Dans la filière optique/audio, les échanges historiques reposent sur le message INVOIC de la norme EDIFACT.

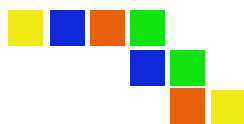
Il est important de distinguer deux notions souvent confondues :

- Le standard OPTO est un dictionnaire métier définissant les données de facturation propres à la filière.
- L'INVOIC EDIFACT est le format EDI sous lequel ces données sont actuellement échangées

Autrement dit :

- Le standard OPTO définit quelles données peuvent ou doivent être renseignées dans les flux de facturation entre partenaires du secteur, indépendamment du format sous lequel elles sont transmises.
- L'INVOIC EDIFACT structure les données selon des règles syntaxiques précises les rendant exploitables par les systèmes devant les traiter.

OPTO n'est donc pas un format d'échange mais un ensemble de données dont l'EDIFACT est le modèle EDI servant à les véhiculer.



2.2 OPTOv36 : une évolution nécessaire

La réforme encadre désormais les données de facturation à transmettre et impose l'utilisation des formats EDI standards, UBL ou CII/Factur-X, comme modèles d'échanges auxquels les Plateformes Agréées devront se conformer.

La réforme ne s'attache pas aux données métier propres à chaque secteur d'activité. Ces informations restent pourtant nécessaires aux acteurs concernés et relèvent toujours des standards sectoriels existants.

De même, la réforme n'interdit pas l'utilisation d'autres formats EDI entre partenaires. Elle impose uniquement que les factures entrant dans le dispositif réglementaire soient transmises dans l'un des formats du socle (UBL ou CII/Factur-X).

L'objectif du standard OPTOv36 relatif aux factures est double :

- Combiner, dans un même dictionnaire, les données réglementaires indispensables au besoin de la réforme et les données métier indispensables à la filière.
- Etablir la représentation de ces données dans les différents formats EDI du socle réglementaire ainsi qu'en EDIFACT, le format historique largement utilisé dans la filière.

Dans quels buts ?

- Mettre en œuvre un flux EDI unique répondant à la fois aux exigences de la réforme et aux besoins des acteurs du secteur.

En effet, quel que soit le format EDI adopté en émission, dès lors qu'il est conforme au standard OPTOv36, une Plateforme Agréée pourra convertir et transmettre la facture dans le format requis par le destinataire, y compris l'administration fiscale.

Ce que ne permettent plus les version OPTOv33/v34 du standard qui ne couvrent pas l'ensemble des données et règles désormais exigées.

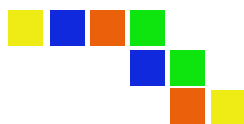
👉 Le standard OPTOv36 s'inscrit donc dans une démarche de simplification de la mise en œuvre de la réforme tout en répondant aux besoins de notre secteur.

Le maintien du format EDIFACT comme possibilité de format d'échange s'inscrit également dans cette démarche, en minimisant les adaptations nécessaires pour les émetteurs ou destinataires exploitant déjà ce format.

En résumé :

- **OPTO = le dictionnaire métier sectoriel**
- **EDIFACT = la norme EDI du format d'échange historique**
- **OPTOv36 = la version permettant la conformité réglementaire et la correspondance complète entre EDIFACT ↔ UBL ↔ CII/ Factur-X**

👉 **Recommandation forte : passer à OPTOv36 dès maintenant**



Le dictionnaire de données est disponible librement sur notre site <https://normeyes.org/standards-recommandations/facture/>.

LA SUITE DE LA SERIE

Dans le prochain article, nous aborderons les obligations pour 2026/2027 via le e-reporting et le e-invoicing.

À RETENIR — RESUME COMPARATIF DES FORMATS

Format	Nature	Profil d'usage	Points forts	Points de vigilance
UBL	XML structuré	Environnements automatisés / internationaux	Très interopérable, répandu en Europe	Nécessite intégration technique maîtrisée
CII	XML structuré	Architectures exigeantes	Modèle sémantique rigoureux	Pas de PDF natif
Factur-X	PDF + XML CII	Majorité des entreprises	Lisible + structuré, transition fluide	Le XML reste « la source de vérité »
EDIFACT	EDI historique	Secteur optique	Robuste, largement déployé	Nécessite OPTov36 + conversion via PA

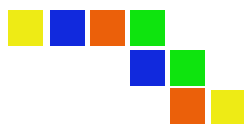
ENCART TECHNIQUE

1 Modèle et profils

- Les syntaxes **UBL 2.1 et CII (UN/CEFACT)** implémentent le modèle sémantique EN16931-1, structuré en Business Terms (BT) et Business Groups (BG) assortis de règles de cohérence inter-champs.
- La France applique une **CIUS nationale complétée par le profil EXTENDED-CTC-FR**, qui :
 - impose des règles de gestion supplémentaires (BR-FR)
 - introduit des éléments requis pour le e-reporting
 - modifie certaines contraintes de cardinalité
 - structure les données nécessaires à l'extraction vers les flux déclaratifs
- Le profil implémenté doit être explicitement déclaré et cohérent avec le contenu. Toute divergence entre profil déclaré et données présentes expose à un rejet au niveau plateforme.

2 Niveaux de validation

- La conformité d'un document relève de trois niveaux cumulatifs :
 1. Validation syntaxique (XSD)
 2. Validation sémantique EN16931 (règles métier européennes)
 3. Validation réglementaire nationale (CIUS + BR-FR + contraintes déclaratives)



- Les contrôles portent notamment sur :
 - intégrité arithmétique (Σ lignes, bases TVA, montants agrégés)
 - cohérence entre catégories TVA, taux et montants
 - qualification stricte des identifiants via leurs schemeID
 - respect des cardinalités et occurrences autorisées
 - conformité des données extraites vers les flux déclaratifs

3 Cohérence réglementaire et traçabilité

- Les factures (Flux 2) doivent être cohérentes avec :
 - les messages de cycle de vie (Flux 6)
 - les données transmises au titre du e-reporting (Flux 10)ce qui implique une traçabilité interne des identifiants et des états documentaires.
- La gestion du versionnement (syntaxe, profil, règles nationales) doit être maîtrisée : toute évolution de version peut modifier des contraintes de validation ou des règles de mapping.

4 Conversion sectorielle (EDIFACT → socle réglementaire)

- La conversion d'un flux sectoriel EDIFACT vers un format du socle suppose :
 - un mapping exhaustif segment → BT
 - la résolution des ambiguïtés de qualifiants
 - la gestion des occurrences multiples
 - l'alignement avec les contraintes CIUS
 - la capacité à produire des données exploitables pour les flux déclaratifs
- L'interopérabilité inter-plateformes repose sur la stricte application des profils et règles communes ; toute implémentation propriétaire expose à des écarts de validation.